

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

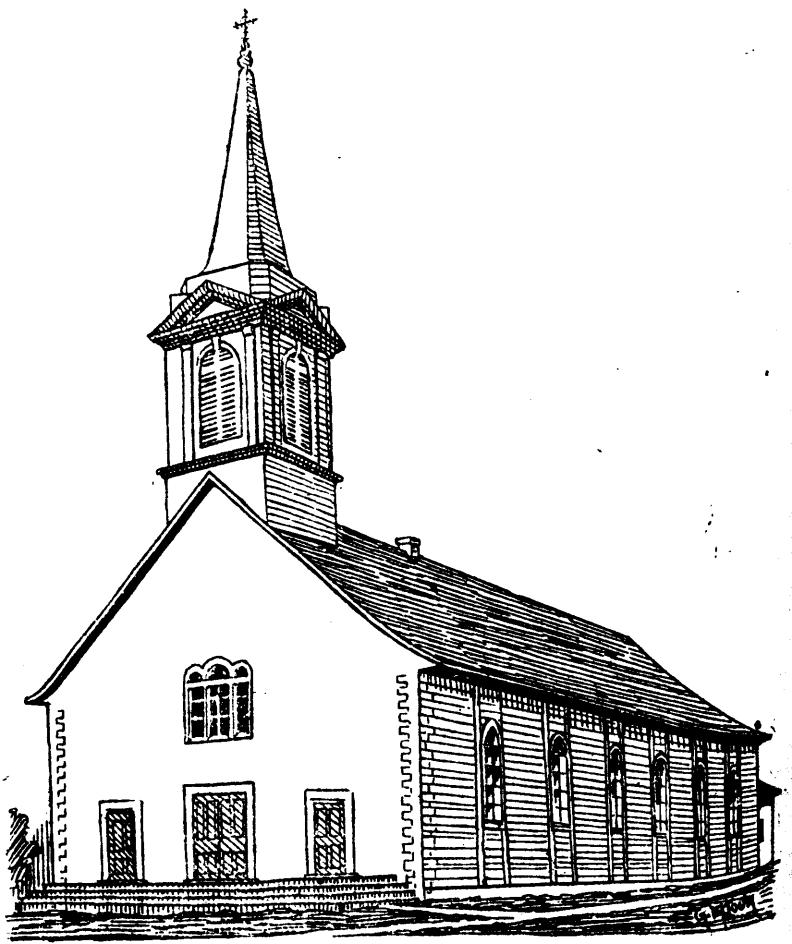
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



ÉGLISE DE SAINT-ÉLOI DE TÉMISCOUATA

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 6

SEPTEMBRE 1900

No. 9

SAINT-ELOI DE TÉMISCOUATA

Saint-Eloi est formée des seconde, troisième et quatrième concessions des paroisses de Trois-Pistoles et de l'Isle-Verte.

Lors des troubles qui éclatèrent à Trois Pistoles, en 1843, au sujet du *chemin sur les côtes*, le parti favorable au *chemin le long du fleuve*, prévoyant de la part des habitants des concessions un vote hostile, fit tout ce qu'il put pour mettre à exécution le projet déjà formé depuis quelque temps de fonder une nouvelle paroisse en démembrant l'Isle-Verte et Trois-Pistoles.

Ce démembrement devait diminuer, dans la pensée de ses instigateurs, d'autant le nombre des opposants au chemin le long du fleuve. Il n'en fut rien pourtant car le chemin sur les côtes reconnu d'utilité publique, fut tracé et ouvert.

La nouvelle paroisse, mise sous le patronage de saint Eloi, en l'honneur du seigneur de Trois Pistoles, Eloi Rioux, fut érigée canoniquement le 9 mars 1848 et civilement le 13 juin 1848.

La même année, on commença la construction de l'église. Elle fut bénie le 11 novembre 1849. Ses dimensions sont de 110 pieds sur 46 pieds, avec une sacristie de 30 sur 45 pieds.

Saint-Eloi fut d'abord desservie par M. L. S. Malo, curé des Trois-Pistoles, du 11 novembre 1849 au 1er octobre 1850, et ensuite pendant une année par M. Isidore Doucet, curé de l'Isle-Verte. En octobre 1851, M. Thomas Aubert de Gaspé, nommé premier curé de Saint-Eloi, vint prendre possession de sa cure. Il a eu pour successeurs MM. Julien Rioux, 1856-1861 ; Jean-Charles-Godfroi Gaudin, 1861-1867 ; Jean-Baptiste Blanchet, 1867-1876 ; Pierre-Joseph Dumas, 1876-1887 ; Joseph Omer Normandin, 1887-1891 ; Thomas Gravel, 1891-1896 ; Louis-Alphonse Lamontagne, curé actuel.

P. G. R.

LE CANAL LACHINE (1)

Le projet de relier Lachine et Montréal par un canal, pour éviter le Sault Saint Louis, remonte aux premiers temps de la colonie. Un missionnaire écrivait en 1692 que le premier établissement français sur le Saint-Laurent est la Chine et qu'il serait facile d'y faire un canal par la rivière St-Pierre. " Il y a, dit-il, fort peu de terrain à couper pour faire un passage depuis le lac jusqu'à la rivière St-Pierre, qui est dans la dite isle et en ostant les arbres qui y sont tombés, son lit serait fort beau et assez profond pour passer les bateaux qui descendent d'en haut. " (*Correspondance Générale*, III, 248).

En 1700, le Séminaire de Montréal commença le canal dont l'exécution fut peu de temps après suspendue, puis reprise en 1714, et enfin abandonnée entièrement à cause des trop grandes dépenses que l'excavation du roc nécessitait. (*Lake Saint-Louis*, 39).

En 1703, MM. de Beauharnois et de Vaudreuil écrivaient au ministre :

" Le projet du sieur de Breslé (nommé la même année curé de Saint-Louis du Bout-de-l'Isle) pour faire un canal à Montréal serait d'une très grande utilité à la colonie, s'il s'exécute comme il est commencé. Nous vous supplions, Monseigneur, de l'aider de mettre cet ouvrage à perfection." (*Correspondance générale*, XXI, 22). Le ministre répondit la même année : " Ce canal est fort nécessaire pour le service du Roy et du public. Il commence à 5 lieues au dessus de Montréal, d'où on ne peut descendre sans passer par des rapides très dangereux où il périt souvent des hommes et des marchandises, ce qui n'arriverait plus si ce canal était fait, par où même on descendrait des bois à Montréal, qui

(1) I, X, 95.

commence à en manquer ; on pourroit y employer des soldats en leur donnant leur paye, des outils et quelque poudre, et Mrs du Séminaire fourniroit le surplus de la dépense et payeroit les journées des soldats outre leur paye." (*Ibid*, XXI, 64).

Vers 1714, Gédéon de Catalogne écrit dans ses explications du plan des seigneuries : " Feu M. Dollier, supérieur du séminaire en 1701, à Montréal, voulut prévenir ces accidents en faisant un canal de communication de la Chine à Montréal, sur lequel il avoit dessein de bâtir des moulins qui ne sont que trop nécessaires à la ville et à la campagne. Sa mort qui arriva au mois d'octobre de la même année a empêché de voir finir cet ouvrage qui estoit aux deux tiers fait, et sans une excessive dépense, on y pourrait faire passer de grands bateaux chargés, l'embarquement s'en faire au port de la ville. Monsieur l'abbé de Belmont fait continuer le dessein, mais c'est pour avoir de l'eau pour leurs moulins seulement." (*Archives canadiennes*, Moreau Saint Méry, vol. 1er, p. 199).

L'intendant Bégon écrit le 12 novembre 1714 :

" Mrs du séminaire de Saint-Sulpice sont dans le dessein de faire achever le canal de la Chine, non pour le rendre navigable mais seulement pour fournir de l'eau à leur moulin de Montréal qui en manque les trois quarts de l'année, n'en ayant que le printemps ; il n'y aura que la difficulté d'avoir des ouvriers qui pourra en retarder l'exécution. J'auray l'honneur de vous rendre compte de ce qui aura été fait sur ce sujet l'année prochaine." (*Correspondance générale*, XXXIV, 396).

D'après Garneau (II, 158), " en 1725, un prêtre de Saint-Lazare recommandait de creuser le canal projeté depuis longtemps entre Lachine et Montréal."

Le canal Lachine pour les fins de la navigation ne fut jamais fait par les Français. C'est ce qu'on lit dans Bou-

gainville et Knox, qui étaient au pays à l'époque de la conquête. Ce n'est que sous le régime britannique que cette importante entreprise fut exécutée. Il est surprenant que lorsqu'en 1779-83, le gouvernement impérial creusait un canal aux Cascades, aux Cèdres et au Cateau-du-Lac, il n'ait pas songé au canal de Lachine à Montréal. Dès l'année 1791, le commerce demandait cette amélioration à la navigation et trouva en M. Adam Lymburner un avocat enthousiaste. D'un autre côté, le colonel By, ingénieur royal et le fondateur de Bytown, aujourd'hui Ottawa, proposait plus tard de faire passer le commerce de l'ouest par le canal Welland, le Rideau, la rivière Outaouais et la rivière des Prairies jusqu'au bout de l'isle de Montréal en bas. Ce ne fut cependant qu'en 1815 que le projet de faire le canal Lachine prit une tournure sérieuse. L'intention des premiers promoteurs était de le creuser jusqu'au Pied-du-Courant par la petite rivière Saint-Martin (rue Craig), avec un embranchement jusqu'à la pointe à Callières ; mais malheureusement pour l'avenir de Montréal, la chicane intervint, ce qui eut l'effet de faire échouer ce grand projet et de le remplacer par le canal actuel. Le premier canal Lachine fut partiellement ouvert en 1824, et les vaisseaux y passaient librement l'année suivante. (Voir *rapport du Commissaire des Travaux Publics pour 1867*, par J.-C. Taché, pp. I, 568 ; *Rapports sur les archives canadiennes* de M. Brymner pour 1876, p. XII ; 1889, p. XLI ; pour 1890, pp. 67-96 ; pour 1897, p. 57 ; *Lake Saint-Louis*, 233-236.)

DÉSIRÉ GIROUARD

L'ABBE JOSEPH-MATHURIN BOURG

L'abbé de L'Isle-Dieu, vicaire général du diocèse de Québec depuis 1730, et demeurant au Séminaire des Missions Étrangères à Paris, écrivait le 19 juin 1766 :

“ J'ai actuellement en France dans le diocèse de Saint-Malo quatre jeunes Acadiens (dont deux vont finir leur philosophie, les deux autres, leurs humanités, et qui se destinent également à l'état ecclésiastique), ce qui pourrait peut-être par la suite en faire naître l'idée à d'autres, supposé que leurs facultés leur permissent de continuer et d'achever leurs études, et d'ailleurs de se procurer un titre clérical pour pouvoir être promus aux ordres sacrés, à moins que pour être ordonnés *sub titulo paupertatis*, ils ne voulussent s'engager à se consacrer pendant leur vie à l'œuvre des missions, car je ne suis pas en état de leur procurer des titres, ni leurs familles de leur en donner, le gouvernement anglais les ayant dépouillées de tout, lorsqu'il les a arraché à leurs habitations pour les transférer en France, et je prévois, Monseigneur (le préfet de la Propagande à Rome), qu'il nous sera difficile de lever un pareil obstacle et de surmonter une semblable difficulté, surtout à présent que j'ai épuisé toutes les ressources que je pouvais avoir pour secourir leurs pères et mères dans les premiers temps où il sont arrivés en France, et jusqu'à ce que le Roi ait bien voulu leur accorder une légère et modique solde. Il me serait difficile, Monseigneur, d'exprimer à Votre Eminence combien je regretterais de ne pouvoir soutenir les jeunes candidats dans le cours de leurs études, si la Providence ne m'en fournit pas les moyens : 1° Parceque des jeunes gens nés d'une nation aussi sainte, aussi attachée à sa religion, et qui a tout sacrifié et abandonné pour la conserver, ne pourraient jamais être que d'excellents et vertueux ecclésiastiques, fournis d'ailleurs sous un évêque qui est un des plus saints et

des plus zélés que nous ayons dans le clergé de France ; 2° Parceque leur vocation une fois éprouvée, et décidée, je pourrais les faire passer à Québec, où ils pourraient être ordonnés, sans que le gouvernement anglais put s'y opposer, attendu qu'ils sont originaires du diocèse dont l'Acadie fait partie."

Et le 21 juin 1766 :

" Monseigneur, je supplie Votre Eminence de me permettre de lui écrire cette lettre particulière dans l'espérance qu'elle voudra bien m'honorer de ses conseils, et même de ses ordres au sujet des quatre jeunes Acadiens dont j'ai pris la liberté de lui parler dans ma première et très ample lettre. Ces quatre Acadiens sont originaires de la province ou colonie de l'Acadie qui fait partie du diocèse de Québec, et ont été transférés en France avec leurs familles, lors de la dévastation de leur pays. Les deux premiers (l'un nommé Jean Bro, âgé de 23 ans, l'autre nommé Mathurin Bourg, âgé de 22 ans) sont de la même paroisse, dite de *Rivière aux Canards*, sous le titre de Saint-Joseph. Les deux seconds (l'un nommé Jean Pierre Bourg, âgé de 24 ans, l'autre nommé Isaac Hébert, âgé de 17 ans) de la paroisse de Cobeguik, poste appelé vulgairement *Les Mines*. Les deux premiers sont actuellement dans un petit séminaire du diocèse de Saint-Malo et vont y finir leur philosophie. Les deux seconds vont finir cette année leur cours d'humanités, et tous les quatre paraissent avoir de la vocation pour l'état ecclésiastique. Dans le cas où ils persevereront et ils en seront jugés dignes, point de difficulté ni d'empêchement de les admettre aux saints ordres, du moins les deux premiers, puisqu'ils ont leurs extraits de baptême en bonne forme et la preuve de la légitimité de leur naissance. Quant aux deux seconds, l'un et l'autre leur manquent, attendu que dans l'enlèvement de leur missionnaire et de l'ecclésiastique qui desservait leur paroisse, les registres de baptêmes, de maria-

ges et d'inhumations, comme tous les petits effets du susdit missionnaire, ont été dispersés, pillés et perdus, et qu'il n'est plus possible d'y avoir recours, d'où il résulte que leur âge et la légitimité de leur naissance ne se peuvent aujourd'hui constater que par un acte de notoriété, et c'est sur cela, Monseigneur, que je prends la liberté de supplier Votre Eminence de vouloir bien me donner ses conseils et ses avis, même ses ordres auxquels je me conformerai exactement. Il se présente une autre difficulté qui regarde également les quatre susdits jeunes Acadiens. Ils sont pauvres et leurs familles sans facultés ni pouvoirs de leur constituer ou procurer par ami un titre clérical, qu'il est d'usage en France d'avoir et de présenter en bonne forme pour être admis aux ordres sacrés et qui doit être de 150 livres, du moins dans le plus grand nombre des diocèses de l'intérieur du royaume car il y en a plusieurs où le titre clérical ou ecclésiastique est de moindre valeur et quelques uns même où il est d'usage d'admettre au sous-diaconat sur le simple titre d'un bénéfice, quelque modique qu'il soit. Le seul remède à cet inconvénient serait de faire ordonner ces quatre jeunes Acadiens *sub titulo paupertatis* et sur la condition et la promesse de leur part de se consacrer et de se destiner à l'œuvre des Missions ; et c'est assez l'usage du diocèse de Québec en faveur de ceux qui manquent de facultés et ne sont pas en état de se procurer un titre ecclésiastique. Sur cela cependant, je demande également à Votre Eminence et je la supplie de vouloir bien diriger et me prescrire la conduite que je dois tenir."

Et le 8 septembre 1766 :

" M. l'Evêque de Québec est informé de la vocation des quatre jeunes Acadiens qui sont en France et qui se disposent à l'état ecclésiastique. L'idée de Votre Eminence sur ces quatre jeunes candidats est la meilleure qu'il puisse suivre, en les faisant passer dans son diocèse et en les plaçant dans

ses séminaires pour leur faire achever leurs études et les ordonner lorsqu'il les en jugera dignes. Mais la difficulté sera non d'obtenir leur passage, mais d'en faire les frais qui seront d'autant plus considérables qu'il faudra nécessairement qu'ils passent par l'Angleterre et que je n'en serai pas quitte pour les quatre à moins de 3000 livres, mais la Providence y pourvoira et je me suis toujours bien trouvé d'y mettre toute ma confiance depuis 36 ans que je me suis chargé de l'infortuné diocèse de Québec. Malgré la longueur de ma lettre j'ai encore oublié et omis un article important des quatre jeunes Acadiens qui sont en France et qui se disposent à l'état ecclésiastique. Deux manquent de leur extraits baptistaires et se trouvent par conséquent hors d'état de constater leur âge et de prouver la légitimité de leur naissance, parceque les registres de baptêmes, de mariages et d'inhumations de la paroisse où ils sont nés ont été enlevés avec leurs missionnaires et par conséquent pillés, brûlés ou perdus sans qu'on y puisse avoir recours. Pour y suppléer, Monseigneur, je les ai autorisés à faire dresser par un notaire un acte de notoriété, signé d'un nombre de témoins suffisants et connus par leurs mœurs, probité et catholicité. Si Votre Eminence croit que cet acte quoique judiciaire et autorisé par le plus prochain juge du lieu de leur domicile ne soit pas suffisant pour constater leur âge et la légitimité de leur naissance, je lui enverrai les noms et je la supplierai de leur obtenir à chacun les dispenses nécessaires."

Et le 6 octobre 1766 :

" A l'égard des quatre jeunes Acadiens qui paraissent si disposés à l'état ecclésiastique, j'en avais informé M. l'Evêque de Québec avant son départ de Londres et je lui avais proposé de les appeler et de les faire passer à Québec pour les placer dans son séminaire, où, comme je l'ai déjà observé à Votre Eminence, il y a des places fondées pour des huma-

nistes, des philosophes et des théologiens, d'où il résulterait qu'il ne s'agirait plus que des frais de voyage et de séjour à Londres et de ceux de la traversée de Londres à Québec, dont je prendrai volontiers partie sur mon compte dans l'espérance que la Providence ne m'abandonnera pas, ainsi il ne s'agit plus que d'attendre la réponse de M. l'Evêque de Québec, dont pour me conformer aux vues de ce Prélat et à celles de Votre Eminence qui feront toujours la règle de ma conduite."

Et le 17 novembre 1766 :

" Quant aux quatre jeunes Acadiens dont j'ai déjà eu l'honneur de parler à Votre Eminence, Monseigneur, les deux que j'étais dans le dessein de faire venir à Paris pour y commencer leur philosophie, n'étant pas assez forts d'humanité pour entendre leurs cahiers, je les ai réunis aux deux autres pour y commencer leurs humanités et s'y fortifier par un plan d'étude abrégé que je leur ai prescrit et je leur ai envoyé 200 livres soit pour avoir des livres ou pour pourvoir à leurs pressante besoins."

Et le 9 février 1767 :

" La Providence vient encore de me procurer une petite ressource pour mes pauvres jeunes Acadiens à qui je fais continuer leurs études en Bretagne et dans le diocèse de St-Malo, dont par malheur nous venons de perdre le saint évêque."

Et le 24 août 1767 :

" Votre Eminence verra, Monseigneur, par le petit mémoire ci-joint, que nous avons déjà établi 78 familles acadiennes dans le diocèse de Vannes, mais il nous en reste encore de 5 à 600, c'est-à-dire plus de 3000 habitants que la cour et le ministère se disposent à établir."

L'abbé ANSELME RHÉAUME

FRANÇOIS DE CRESPIEUL

François de Crespieul ou Crépieul, né à Arras en 1638, entra dans la Compagnie de Jésus à Tournay, le 29 octobre 1658.

Il enseigna dans les collèges de son ordre à Lille, de 1662 à 1666 ; à Cambrai, de 1666 à 1667 ; à Douai, de 1667 à 1670.

C'est en 1670 qu'il s'embarqua pour la Nouvelle-France.

A la fin d'octobre 1671, il commença son apostolat au milieu des Montagnais.

Pendant trente ans, il suivit ses chers sauvages à travers les forêts épaisses et sur les montagnes, couchant sur la neige ou dans la cabane, vivant de la vie de ses néophytes, vie dure souvent, car la disette se faisait sentir des mois entiers. Chaque jour, il instruisait, il exhortait, il faisait prier ; “ et, pendant le silence de la nuit, lorsque les sauvages cessaient de chanter et de parler, et les enfants de crier ou de pleurer, il s'entretenait avec Notre Seigneur au milieu des solitudes.”

Epuisé par tant de travaux, le Père de Crespieul vint mourir à Québec, en 1702.

La *Vie d'un missionnaire montagnais présentée aux successeurs montagnais pour leur instruction*, par le Père Crespieul, est bien connue. Le *Règlements concernant le bon estat de la mission de Tadoussac* l'est moins. Peut-être même ne l'est-il pas du tout, car nous croyons qu'il n'a jamais été publié.

P.-G. R.

RÈGLEMENS CONCERNANT LE BON ESTAT DE LA MISSION DE TADOUSSAC

Afin que cette mission se puisse maintenir en bon estat et avancer tous les ans la gloire de Dieu,

1° La traite de ce port ne doit pas sortir des mains de la Communauté des habitans du Canada pour les raisons alléguées en un autre papier donné au R. P. Supr.

2° Personne des habitans ne doit traiter à l'isle rouge ny à l'isle verte, ny au-dessous de Tadoussac, si ce n'est plus bas que vingt lieues.

3° Le missionnaire y doit descendre dès aussitost que la rivière est libre, afin dy trouver à enseigner quelques nations qui y abondent dès le printemps et y font peu de séjour.

4° Il est besoin des catalogues de toutes les nations du nord qui descendent ordinairement en ce port, tant de ceux qui sont chrétiens et catéchumènes que de ceux qui sont encore payens.

Ces catalogues doivent être distingués par nations et par familles, où sera l'âge de chaque personne, les mœurs, l'esprit, la dévotion, les bonnes et mauvaises qualités.

5° Il faut régler quelques prières qui ne sont pas encore bien réglées, comme le Confiteor, l'Acte de contrition, l'Oraison à l'ange-gardien ; ce qui regarde la communion, ce qu'il faut dire devant et après la communion.

Il faut régler les calendriers que l'on fait et que l'on donne aux sauvages pour leur hyvernement, c'est-à-dire que l'on doit mettre des choses semblables, afin que se rencontrant dans les bois et se montrant les uns aux autres leurs calendriers, ils voyent que nous sommes uniformes en nos réglemens.

Il est besoin de faire un catéchisme en langue montagnèze que le missionnaire de Tadoussac enseigne, afin que nous rendions aux sauvages les principes de nostre foy faciles à

retenir et que nous ne troublions pas les esprits de ces bonnes gens par une différente doctrine.

6° Il seroit bon qu'on ne change plus les prières du matin et du soir, le Pater, Ave, Credo, Commandements, etc., etc., la prière que l'on dit devant et après la messe, tout cela ayant été suffisamment établi, et d'ailleurs ces changements ne doivent apporter que du trouble.

7° Il seroit bon aussi d'achever le dictionnaire du P. Le Jeune en langue montagnèze, d'autant qu'il n'y en a aucun en ce pays.

8° Il seroit bon que ceux qui sont envoyés en cette mission gardassent tous la mesme méthode au baptême, confessions, communions, mariages publics et choses semblables qu'ont gardé ceux qui ont commencé et ont gardé jusqu'à la présente année 1680 depuis l'an 1641.

9° Il est à propos de faire quelques aumosnes selon le besoin que le missionnaire y voit, quelquefois en bled-d'Inde, poids, petun, étoffe, que le missionnaire emporterait de Québec pour les pauvres sauvages qui viennent de loing, estrangers qui, faute de vivres quelquefois et manquant de quoy se nourrir, sont contrains de s'en retourner au plus tost en leur pays, ne donnant pas le loisir au missionnaire de les instruire.

10° Pour les mariages qui se font entre les chrétiens durant l'hyver en l'absence de leur pasteur, il les faut tolérer quelque temps, pourvu qu'ils soient accompagnés de trois conditions : 1° qu'ils ne se fassent pas devant que d'avoir averti leur pasteur, ou si faire ne se peut, ou pour le moins qu'ils lui fassent sçavoir à la prochaine occasion pour sçavoir sur ce point sa volonté ; 2° qu'ils ne se marient pas sans l'avoir porté à la connaissance des principaux de leurs cabanes ou de leur campement ; 3° qu'ils soient advertis qu'encore qu'ils ne soyent pas mariés en face de l'Eglise que néanmoins ils ne se peuvent quitter.

11° Le confessionnal de Tadoussac doit être changé de place, afin qu'il soit en un lieu où l'on voye le pénitent qui se confesse pour l'édification et le bon odeur d'un chacun. Que si on ne le change pas de place pour la difficulté qu'il y pourrait avoir de ce faire, il faut faire en sorte que la tapisserie qui le couvre soit toujours retirée.

12° Les femmes ne doivent entrer dans la petite chambre où dorment les Pères, l'église étant suffisante pour les contenir.

13° Quand quelque sauvage chrétien a tombé en une faute publique et scandaleuse, je lui ay toujours fait faire la pénitence publique, pour réparation de sa faute.

14° Il faut avoir égard que le commis et les autres Français qu'on envoie à Tadoussac soyent gens estimés, de bonne vie et d'édification, surtout point sujets aux femmes et au vin, et qu'on leur recommande d'être obéissants au père qui y sera.

15° Il faut avoir soin de faire aggrandir l'église si faire se peut et faire transporter le four qui incommodé notablement l'église.

16° Les aumosnes que font quelquefois du castor les sauvages ou par pénitence ou autrement doivent servir pour l'accomodement de l'église ou pour le soulagement des pauvres. Les dits castors ont été pris jusque icy par les messieurs du Conseil au prix de France.

17° Il serait bien à propos de continuer la mission du Sagné. Ainsy, il faudrait quelqu'un des nostres qui resta à Tadoussac pendant l'absence du père qui irait de cette mission. Il faut avoir soin d'emporter une petite chapelle distincte de celle qui est attachée à la mission de Tadoussac.

18° Il faut avoir soin de fermer le cimetière qui n'a pas esté bien clos.

*Ordre que j'ai gardé jusques à la présente année
1680 à Tadoussac*

1° La première chose dont j'ay soin sont les morts chrétiens. J'en prends les noms et le nombre dès que je suis

arrivé, puis je dy la messe pour eux. J'advertis les sauvages de venir à la chapelle à cette intention et leur fait là-dessus un petit discours, et même quelquefois je les réunis pour prier pour les trépassés.

2° Je visite les cabanes pour savoir s'il n'y a point d'enfants à baptiser. S'il y en a, je les baptise au plus tost.

3° Je prends garde s'il n'y a point de désordre depuis mon absence dans cette nouvelle église, et afin de me renseigner, je fay rendre compte de la conduite d'un chacun. Si je reconnais quelque défaut notable, je tâche d'y apporter remède.

4° Je dispose à faire pasques ceux qui en sont capables, c'est-à-dire qu'ils se confessent et communient, mais devant on fait faire l'adoration de la Croix comme on fait le Vendredi Saint.

5° J'instruis les adultes au baptême.

6° Je fais le catéchisme aux garçons et aux filles trois ou quatre fois la semaine, et plus souvent si la nécessité le demande.

7° J'ay un soin grand de faire apprendre par cœur aux grands le Pater, le Credo et les actes, car faute de cela ils ne peuvent point les dire ny à la messe, ny soir, ny matin, ny dans les bois, etc.

8° Quand ils sont sur leur départ, je leur recommande quelques points : 1° de ne point perdre la coutume de prier soir et matin ; 2° de garder les dimanches selon l'ordre que je leur ay donné ; 3° de tascher de demander pardon à Dieu tous les jours des fautes qu'ils pourraient avoir fait et de faire un acte de contrition et se confesser au plus tôt ; 4° de fuir tout ce qui regarde leurs mauvaises et anciennes coutumes : 5o de ne point s'entrequitter en leurs mariages.

Ordre des jours ouvriers

Je dy la messe aux sauvages sur les 7 heures, à laquelle assistent les chrétiens, et les catéchumènes jusques à l'Evan-

gile incluse. Je fay les prières ordinaires durant qu'ils entendent la messe, puis je leur dy un mot d'instruction.

A la fin de la messe, je leur fay faire l'action de grâce, puis je chante un hymne.

Je fay les prières du soir vers le soleil couchant, c'est-à-dire que je leur fay dire la moitié de leur chapelet ou le Credo, commandements de Dieu ou de l'Eglise, etc.

Ordre des dimanches et festes

Je fay les dimanches et festes ce que je fay les jours-ouvriers, mais par-dessus je les assemble à midy pour dire le chapelet et chanter les veppres.

A la messe, je fay l'eau bénitte, et s'il y a nombre suffisant de Français, je chante la grand'messe. Cela servant à l'édification des sauvages et des Français.

Les jours que les sauvages se confessent et communient, je dy la messe un peu plus tard, si ce n'est qu'ils se confessent dès le soir, comme ils font pour l'ordinaire.

Quand y doivent communier, y se confessent deux fois auparavant pour la plupart.

Il faudrait faire le propre, mais ce n'est pas encore composé.

CURÉS DE SAINTE-ANNE DES PLAINES

René Coyteux, octobre 1788 à septembre 1802 ; Antoine Rinfret, septembre 1802 à octobre 1806 ; Jean-Baptiste Gatien, octobre 1806 à décembre 1810 ; Pierre Antoine Tabeau, décembre 1810 à septembre 1813 ; François-Mathias Huot, septembre 1813 à janvier 1816 ; Jean-Baptiste Saint-Germain, janvier 1816 à octobre 1818 ; Pierre Grenier, octobre 1818 à octobre 1823 ; Isidore Poirier, octobre 1823 à 1839 ; Etienne Blyth, 1839 à avril 1841 ; Charles-Irénée Lagorce, 1841 à août 1844 ; George Thibault (desservant) août 1844 à juillet 1845 ; Antoine-Olivier Giroux, juillet 1845 à septembre 1848 ; Charles Champoux, septembre 1848 à 1872 ; Edouard Demers, 1872 à 1884 ; J.-E. Dugas, curé actuel.

L'ABBÉ G. DUGAS

L'EXODE DES NOBLES À LA CESSION DU PAYS

Est-il vrai que les seigneurs, les lettrés et les hommes du haut commerce quittèrent le Canada lors de la cession ?

D'où sont venus ce mensonge, cette erreur historique ? Est-ce du fait accompli, ou des travaux de nos écrivains, de nos historiens qui, se répétant les uns les autres, ont fini par ancrer leur manière de voir dans l'esprit du peuple ?

Bibaud, Garneau et Ferland, nos trois principaux historiens, ont contribué pour beaucoup à répandre cette fausse légende.

Voyons d'abord ce que dit Bibaud :

“ Quoique signé le 10 février (1763), le traité de paix ne fut connu, ou du moins publié en Canada, qu'au mois de mai suivant. Cet événement occasionna encore l'émigration de mille à douze cents Français ou Canadiens. Cette diminution de la population canadienne était d'autant plus à regretter qu'elle avait lieu dans la classe élevée, la seule alors, à peu d'exceptions près, où il y eut des talents développés et des connaissances acquises. Le changement alors opéré pour le pis, sous le rapport des arts et des sciences, se fit sentir longtemps dans le pays (1).”

Puis Garneau :

“ Après trois longues années passées entre la crainte et l'espérance, les Canadiens virent tomber leur dernière illusion. Leur destinée fut liée d'une manière irrévocable à celle de la Grande-Bretagne par le traité de 1763 ; ce qui déterminait une nouvelle émigration. Les marchands, les hommes de loi, les anciens fonctionnaires, enfin la plupart des notables qui se trouvaient encore dans le pays, passèrent en France après avoir vendu ou même abandonné des

(1) *Histoire du Canada*, vol. II, p. 11.

biens qui ont été jusqu'à nos jours un objet de litige entre leurs descendants. Il ne resta dans les villes que de rares employés subalternes, quelques artisans, à peine un marchand, et les corps religieux. Cette émigration ne s'étendit point aux campagnes, où la population était attachée au sol." (1)

Et enfin Ferland, toujours si bien renseigné :

" Peu de temps après, les troupes françaises partirent pour rentrer en France ; avec elles laissèrent le Canada presque tous les chefs de la société ; dans le pays restaient plusieurs seigneurs, peu d'hommes appartenant aux classes libérales, et une population d'origine française d'environ soixante-et-dix mille âmes. Avec elle, demeurait le clergé, qui, dans l'absence des anciens chefs du peuple, se trouva ainsi chargé, non seulement de conduire le peuple, dans la voie de la religion, mais encore de le guider dans la politique et les matières civiles" (2).

L'honorable juge Baby vient de publier un mémoire où il étudie savamment cette question de l'exode des classes dirigeantes à la cession du Canada (3). Il en vient à la conclusion que le Canada souffrit très peu de l'émigration de ses familles nobles en France après la cession.

" Loin de nous, déclare le distingué écrivain, la prétention de dire que personne n'ait émigré en France. Nous connaissons trop bien et sommes trop fiers des beaux noms qui ont jeté sur la race canadienne un si vif éclat dans la vieille France, tels que les de Repentigny, les de Léry, les Bedout, les Juchereau de St-Denis, les de l'Echelle, les Grasset de Saint-Sauveur, les Perthuis, etc. Mais y en eût il eu davan-

(1) *Histoire du Canada*, vol. II, p. 393.

(2) *Cours d'histoire du Canada*, vol. II, p. 607.

(3) *L'exode des classes dirigeantes à la cession du Canada*. Montréal 1900.

tage, cela n'aurait pu amener la situation que Bibaud nous met sous les yeux : c'est-à-dire l'immense vide moral, intellectuel et social qu'il indique.

“ Rappelons-nous d'ailleurs que le petit nombre de ceux qui émigrèrent étaient presque tous des jeunes gens dont le but, en quittant leurs familles, était d'aller s'établir là, où le sentiment les attirant, ils pensaient améliorer leur sort. Ils choisissaient la France pour leur patrie, tandis qu'au même moment d'autres Canadiens, en France depuis quelque temps, revenaient ici, optant pour le sol natal. Cependant, les souches des premiers, profondément attachées aux lieux où avaient vécu leurs ancêtres, y demeurèrent ; et nous en retrouvons aujourd'hui maints rejetons distingués dans la société canadienne.

“ Il faut aussi que l'esprit impartial se pénètre bien de ceci : que parmi ces émigrés, il y avait certains officiers réformés, d'anciens fonctionnaires civile et militaires, de vieilles dames, tous jouissant de pensions de l'Etat français. Ils ne formaient, au total, qu'un chiffre bien insignifiant.

“ Il ne faut pas oublier non plus les quelques Canadiens qui se dirigèrent vers la Louisiane ; mais, dès l'instant de la cession de cette province à l'Espagne par la France, ces émigrants s'empressèrent de nous revenir presque tous.”

DEUX PROVERBES

Les deux proverbes suivants sont très populaires en France, le premier dans le Languedoc, l'autre dans la Provence :

“ Te mandaray en Canada pesca des mounines verdes.”
(Je t'enverrai au Canada pêcher des aigles-poissons verts).

“ Ne m'en trufe coume do'u Canada.” (Je m'en soucie comme du Canada).

PENDANT LE SIÈGE

La vie ou la mort d'un homme tiennent souvent à des incidents bien futiles en apparence.

Le capitaine de Gaspé fumait paisiblement la pipe, pendant le siège de Québec, en 1760, avec deux de ses frères d'armes, les capitaines Vassal et de Bonne, dans une excavation faite la veille par une bombe ennemie. Cette retraite les mettait à l'abri d'un vent glacial du nord-est, accompagné d'une pluie qui tombait à torrents, et semblait aussi devoir les protéger des bombes et des boulets de l'ennemi.

Il faudra que le diable s'en mêle, dit en riant le capitaine Vassal, si une autre bombe vient nous déterrer dans ce trou par cette nuit sombre. Ainsi fumons et jasons en paix.

Ils étaient là depuis quelques minutes, devisant avec la gaiété habituelle des Français, lorsque le capitaine de Gaspé, croyant entendre quelqu'un qui l'appelait, dit, en sortant de l'excavation :

On craint apparemment que nos jambes s'engorgent faute d'exercice.

Mais il était à peine éloigné de quelques pas, qu'une seconde bombe, tombant dans la retraite qu'il venait de laisser, tua ses deux amis.

Feu le juge de Bonne et feu le colonel Vassal, adjudant-général des milices canadiennes, pendant la guerre de 1812, s'entretenaient souvent avec mon père de cette fatalité qui les avaient fait tous deux orphelins, tandis qu'un hasard providentiel avait sauvé la vie au père de leur ami.

PHILIPPE-A. DE GASPÉ

REPONSES

Les Pères D'Olbeau. (IV, VI, 471.)—Il y a eu deux pères d'Olbeau au Canada. On a étrangement mêlé la carrière de ces deux religieux. C'est le père de La Rochemonteix qui a remis ces deux figures en lumière.

Le père Jean d'Olbeau (Champlain écrit *Delbeau*, Sagard *Dolbeau*, et le père Le Clercq *d'Olbeau*), récollet, arriva à Québec en 1615, en même temps que les pères Jamay, Le Caron, et le frère Pacifique Du Plessis. C'est lui qui, le 25 juin 1615, célébra, à Québec, la première messe depuis les voyages de Jacques Cartier. La même année, il bâtit une cabane à Tadoussac, où il offrit le saint sacrifice. Dans l'hiver, il visita les Montagnais, les Betsiamits, les Papinachois et les Esquimaux. En 1617, il passa en France avec Champlain. De retour l'année suivante, il fit l'ouverture, le 29 juillet, du premier Jubilé célébré au Canada. Le 3 juin 1620, il posa la première pierre du couvent des Récollets, à l'endroit où est aujourd'hui l'Hôpital-Général de Québec. Envoyé en France par les Anglais, en 1629, le père d'Olbeau ne revint jamais au Canada.

Le père Jean d'Olbeau, jésuite, né à Langres, en 1608, arriva au Canada en 1640. Envoyé à Miscou, il y séjourna trois ans. En septembre 1643, épuisé par un dur apostolat, il s'embarqua pour la France. Le vaisseau qui le portait ayant été pris par trois frégates ennemies, fut livré au pillage. Quelqu'un ayant laissé tomber du feu dans les poudres, une explosion s'en suivit, et vainqueurs et vaincus périrent. L'infortuné père, dit la *Relation* de 1643, eut ainsi le bonheur de donner sa vie, dans un si généreux emploi, et d'avoir passé par le feu et par l'eau pour entrer dans un repos éternel.

R.

Le capitaine Nadeau. (III, IV, 314.)—A la date du 30 mai 1760, le capitaine Knox, qui faisait partie de l'armée anglaise, écrit dans son *Journal* : "A native of the parish of St-Michel was hanged yesterday, in sight of his own hamlet, for having exerted his utmost endeavours to spirit up his countrymen to revolt, and drawing several of his own company, he being a captain of the militia, to join the late french army."

M. de Gaspé, dans ses *Anciens Canadiens*, nous donne le nom de ce brave. Il était meunier et se nommait Nadeau. Il était surtout accusé d'avoir fourni des vivres à l'armée française. Dans un moment de colère, le général Murray le condamna à mort. Le pauvre meunier fut pendu à une vergue de son moulin à vent. Son cadavre y demeura trois jours, balancé au gré des vents et de la tempête. Murray reconnut bientôt son erreur, et, pour réparer sa faute, il adopta les deux filles de sa victime. Il les amena avec lui en Angleterre. On a cru longtemps à Saint-Michel qu'il les avait fait périr pendant la traversée de l'Atlantique. Une telle idée est ridicule. Il est plus rationnel de croire que Murray les fit élever convenablement et qu'elles devinrent plus tard d'honorables mères de familles.

En 1768, le gouverneur Carleton, plus tard lord Dorchester, visitant Saint-Charles de Bellechasse, se fit présenter le fils orphelin du meunier Nadeau. Le gouverneur donna au pauvre enfant des marques d'une bonté paternelle. Il ordonna qu'on le mit en pension au séminaire de Québec, en disant : " C'est un général qui lui a fait perdre son père, c'est un général qui lui en fera retrouver un autre."

En effet, M. l'abbé Rhéaume, du séminaire de Québec, me dit qu'il a trouvé dans un cahier intitulé : " Annales du séminaire de Québec," qui contient les noms des pensionnaires jusqu'en 1770, l'entrée suivante : " 30 octobre 1768, Charles Nadeau, de Québec."

Dans le *Brouillard* de 1748 à 1770, il a aussi trouvé l'entrée suivante : " 14 nov. 1769, reçu pour solde de la pension du petit Nadeau, 54 l."

P.-G. R.

La comtesse de Puisaye. (V, VIII, 646).—La comtesse de Puisaye n'a pas tenu un petit magasin à Québec pour la bonne raison qu'elle n'est jamais venu dans notre pays. J'ai en ce moment sous les yeux la liste de tous ceux et celles qui accompagnèrent le comte de Puisaye au Canada. Seules, madame la marquise de Beauport et madame la vicomtesse de Chalus suivirent leurs maris ici.

D'ailleurs, le comte de Puisaye n'a jamais été dans une condition de fortune assez précaire pour forcer sa femme à tenir un petit magasin. Lorsqu'il vint ici, deux domestiques, John Thompson et madame Smithers, l'accompagnaient ; ce qui indique encore une certaine aisance.

P.-G. R.

Les œuvres de M. l'abbé L.-E. Bois (V, VI, 619).—L'abbé Bois était aussi modeste que savant. Il n'a jamais voulu consentir à laisser mettre son nom sur les ouvrages qu'il a publiés. Voici, aussi complète qu'il nous a été possible de la faire, la liste de ses ouvrages :

Esquisse de la vie et des travaux apostoliques de Sa Grandeur Mgr François-Xavier de Laval-Montmorency, premier évêque de Québec ; suivie de l'Eloge funèbre du Prélat. 1845.

Etudes et recherches biographiques sur la chevalier Noel Brulard de Sillery, fondateur de la mission Saint-Joseph, à Sillery. 1855.

Etat présent de l'Eglise et de la Colonie Française dans la Nouvelle-France, par M. l'Evêque de Québec. 1857.

Notice sur Michel Sarrazin, médecin du Roi à Québec, et membre du Conseil Supérieur. 1857.

Relations des Jésuites, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans les Missions des Pères de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France. 3 volumes in-8 de 750 pages chacun. 1858. (M. l'abbé Bois est l'instigateur et le véritable compilateur de cette édition canadienne des célèbres *Relations*).

Le naufrage de l'Auguste, 1860.

Etudes sur les explorations de Soto, Joliette, Marquette et La Salle, 1860.

Eloge historique de M. le marquis de Montcalm, avec notes 1860.

Etudes biographiques sur M. Jean Raimbault, archiprêtre, curé de Nicolet. 1869.

Notice sur M. Jos.-O. Leprohon, archiprêtre, directeur du collège de Nicolet. 1870.

La découverte du Mississipi. Notices sur les explorateurs De Soto, Joliet, Marquette et de la Salle, 1873.

Esquisse du service postal. 1875.

Le colonel Dambourgès. 1877.

Le juge Mabane. 1881.

Notes sur l'île d'Orléans. 1895.

P.-G. R.

Le bourreau Humphrey. (VI, VIII, 739).—A l'époque sanglante de la rébellion de 1837-38, le bourreau, à Montréal, était un nommé Humphrey.

Humphrey avec un effrayant cynisme, bravait le mépris public ; lui seul parmi les bourreaux refusa de dérober ses traits sous un grand manteau noir.

Il était taillé en Hercule, très obèse, et quoique n'étant atteint d'aucune infirmité, il marchait courbé sur un bâton.

Les enfants se reculaient en frémissant à son approche, car personne n'ignorait alors qu'elles étaient ses ignobles fonctions.

Personne ne connaissait sa demeure ; il courait sur son compte, dans le peuple, les légendes les plus curieuses. Il n'a jamais essayé de se cacher et, chose vraiment étrange, on n'a jamais essayé de le frapper dans les rues. Il exerçait sur tous ceux qui l'approchaient une telle terreur, que les plus hardis même en nombre, n'auraient pas voulu combattre contre un tel adversaire.

Voici les noms des glorieux martyrs de nos libertés, souillés par les mains du bourreau Humphrey :

21 décembre 1838.—J.-N. Cardinal, N. P., Joseph Duquet, étudiant en droit.

18 janvier 1839.—T.-Théophile Decoigne, Joseph-Jacques Robert, Ambroise Sanguinet, Charles Sanguinet, François-Xavier Hamelin.

15 février 1839.—F.-X. Thomas de Lorimier, François Nicolas, Pierre-Rémi Narbonne, Amable Daunais, Charles Hindelang.
R.

La chasse-galerie. (V, III, 596.)—La *chasse-galerie* est une légende apportée de France, et adaptée au pays par nos voyageurs et coureurs des bois. D'après cette légende, ceux qui désirent être transportés rapidement d'un endroit à un autre, à travers les airs, et généralement en canot d'écorce, passent marché avec Satan pour la réussite du voyage, que le Prince des Ténébres s'engage à mener à bonne fin aux conditions suivantes :

1o Durant tout le temps du trajet, le nom de Dieu ne doit pas être prononcé ;

2o Les voyageurs veilleront à ne pas s'accrocher, en route, aux croix surmontant les clochers des églises ;

3o Les voyageurs conviennent de livrer leurs âmes au diable, s'ils violent les deux conditions ci-dessus.

Ces conditions une fois stipulées, il n'y a plus qu'à prendre place dans le canot et à prononcer les trois mots caba-

listiques : Acabri ! Acabra ! Acabram ! L'embarcation s'élève alors dans les airs, qu'elle traverse à raison de cinquante lieues à l'heure. (Ces renseignements sont extraits de la nouvelle la *Chasse-Galerie*, publiée par M. Honoré Beaugrand, dans le *Century Magazine* de septembre 1892).

En Saintonge, d'où nous vient la légende, la *chasse-galerie* est encore aujourd'hui l'une des vieilles terreurs de la campagne. On y définit par là le passage bruyant, durant la nuit, d'une troupe de diables sifflant, hurlant, faisant claquer des fouets et emportant des quartiers d'hommes. Les esprits forts, par contre, soutiennent que tout ce beau vacarme est en réalité causé par des vols de cigognes et de canards siffleurs, qui effraient les pochards attardés sur les routes.

Nous venons de rencontrer, dans un ouvrage de Pierre Loti (*Livre de la Pitié et de la Mort*, p. 123), quelques lignes relatives à ce sujet et que nous croyons utile de rappeler ici. Pierre Loti relate, en ces lignes, un souvenir de sa jeunesse, et la chose se passe dans l'antique demeure de sa famille, sise précisément dans l'ancienne province de Saintonge :

“ Dans le grand silence, nous avons entendu passer au-dessus des toits... un vol d'oies sauvages qui émigraient vers d'autres climats ; un peu une musique de *chasse-galerie*, un bruit de voix aigres, très nombreuses, gémissant toutes à la fois...”

M. Louis Fréchette, qui tient aussi pour l'origine française du mot, citait, dans une de ses chroniques de la *Patrie*, un autre fait bien concluant :

“ Dans le district de Québec, raconte-t-il, la *chasse-galerie* se rapproche plus de la légende française. Un homme est allé à la chasse pendant la grand'messe le dimanche, et, depuis lors, il parcourt les airs avec ses chiens en criant : *Tayant ! tayant...*”

“ Or, la preuve que la légende est d'origine française, c'est que ce terme de chasse est complètement inusité au Canada ; il ne s'est conservé que dans la légende.”

La *chasse-galerie* n'est plus maintenant qu'une tradition au Canada, et l'on trouverait à peine quelques rares “ vieux de la vieille ” pour y ajouter foi. Mais, même dans le temps où la crédulité de nos pères s'exerçait à cet endroit, la *chasse-galerie* n'inspirait aucune crainte. Presque toujours, elle se présentait sous forme d'une bande de joyeux lurons, chantant force gais refrains et pagayant avec vigueur leurs canots d'écorce à travers les airs. D'autres fois encore, c'était une troupe de chasseurs, se suivant à la queue-leu-leu à la crête des nuages, et ce dut même être là ce qui a donné lieu à l'étymologie primitive du mot : la *galerie* ou bande de chasseurs. Par les belles nuits tranquilles, nous racontions, on entendait tout à clair le galop des chevaux, l'abolement des meutes, l'hallali des cors, etc.

SYLVA CLAPIN

Le Père de Smet. (VI, VIII, 736).—Le célèbre missionnaire belge est mort aux États-Unis. Ses compatriotes lui ont élevé un magnifique monument à Termonde.

Le nom du Père de Smet est encore en grande vénération auprès des Peaux Rouges, qui l'appelaient non pas *une robe noire* mais *la robe noire* par excellence. En souvenir de lui le fameux chef des Sioux, converti par le missionnaire jésuite, *Taureau-Assis*, a plusieurs fois relâché sans rançon des Canadiens et des Français. Il n'en voulait qu'aux Américains envahisseurs de son territoire.

Il m'a été donné de visiter le tombeau de mon compatriote à Florissant, village du Missouri, à une douzaine de milles de Saint-Louis. Florissant fut jadis la résidence du gouverneur et le chef-lieu d'un territoire à peu près grand comme les deux tiers de l'Europe, maintenant décomposé en plusieurs

Etats. C'était une cité, alors que la ville de Saint-Louis n'existait pas. Toute la vallée de Florissant est ravissante.

Le Missouri en avait jadis certainement fait un lac, car le limon laissé par les eaux était à trente pieds de profondeur. J'ai vu des terres qui portent du maïs depuis vingt ans sans que l'on parvienne à les appauvrir pour cultiver du blé. Dans ce village, fort étendu du reste, il y a deux églises catholiques et un noviciat construit par les Jésuites. De leurs propres mains, le Père de Smet et quelques compagnons, la plupart Belges, édifièrent la log-house qui fut leur premier couvent. A côté du noviciat est le cimetière des Jésuites. En cherchant bien parmi les pierres tombales, toutes semblables, j'ai découvert celle que je cherchais. Elle porte cette inscription : " R. P. P. J. De Smet, né le..... mort le....." Rien de plus. Si quelque chose distingue cette tombe de ses voisines, ce n'est qu'une plante de chevrefeuille venue par hasard et dont les rameaux embaumés tamisent sur la pierre les ardeurs du soleil.

A. DE WOELMONT

Le canal de Chambly. (VI, VII, 730).—Le canal de Chambly a été commencé le 1er octobre 1831 et ouvert à la circulation dans le printemps de 1843. Il permet d'éviter les rapides entre Chambly et Saint-Jean, distance de douze milles. Le coût total de ce canal, y compris les dépenses faites jusqu'à 1893, s'élève à la somme de \$677,318.82.

On jugera de l'importance du trafic de ce canal par les données suivantes : Le système Richelieu, commence à Sorel, au confluent du Saint-Laurent et du Richelieu soit quarante-cinq milles plus bas que Montréal. On remonte le Richelieu jusqu'à l'écluse de Saint-Ours, de Saint-Ours à Chambly, de Chambly à Saint-Jean, de Saint-Jean à la frontière, de la frontière au canal Champlain, du canal Champlain, au canal Erié, du canal Erié à Albany, et d'Albany à New-York. En tout quatre-cent-onze milles.

R.

La loi de primogéniture. (II, XII, 266).—La loi de primogéniture, par laquelle lorsqu'un père meurt tous ses biens passent à l'aîné de ses fils, n'a jamais existé dans la province de Québec, Dieu merci. Lorsqu'on nous donna la constitution de 1791 la province d'Ontario—le Haut Canada d'alors—fut soumise à la loi anglaise. La loi de primogéniture a donc été en force dans Ontario. En 1851, l'honorable M. Baldwin réussit à faire changer cette loi injuste. Et aujourd'hui lorsqu'un père meurt sans faire de testament, tous les enfants ont une part égale des biens paternels.

P.-G.-R.

Les journaux de Lévis. (III, XI, 375).—Un grand nombre de journaux et de revues ont vu le jour à Lévis. En voici la liste complète : *Le Drapeau de Lévis*, qui eut le poète Fréchette pour rédacteur, 1864 ; le *Journal de Lévis*, dans lequel M. A.-D. De Celles écrivit son premier article politique, 1865 ; le *Progrès de Lévis*, 1867 ; la *Semaine des Familles*, 1869-70 ; l'*Echo de Lévis*, 1871-1876 ; le *Quotidien*, 1879 ; le *Travailleur de Lévis*, 1890-92 ; l'*Ouvrier*, 1890 ; le *Glaneur*, 1890-92 ; l'*Union Canadienne*, 1891 ; le *Feu-Follet*, 1892 ; le *Moniteur*, 1893-96 ; le *Bulletin des Recherches Historiques*, 1895 ; la *Bibliothèque Canadienne*, 1898 ; la *Revue du Notariat*, 1898 ; la *Cravache*, 1899 ; la *Charité*, 1900.

HORACE TÊTU

Assistants au trône pontifical. (VI, VIII, 741.) Les archevêques et les évêques, seuls, peuvent être assistants au trône pontifical.

Les prélats assistants ont le droit de porter la *cappa*. Ils font partie du cortège du Souverain Pontife. Dans les cérémonies, ils tiennent le livre et le cierge dont il se sert.

Autrefois, les prélats assistants au trône pontifical jouissaient d'un grand nombre de privilèges. Aujourd'hui, cette charge est purement honorifique.

Mgr de Saint-Vallier, évêque de Québec ;
Mgr Dosquet, évêque de Québec ;
Mgr Plessis, archevêque de Québec (1820) ;
Mgr T.-L. Connolly, archevêque d'Halifax (1856) ;
Mgr C.-F. Baillargeon, archevêque de Québec (1862) ;
Mgr William Walsh, archevêque d'Halifax (1862) ;
Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal (1862) ;
Mgr E.-J. Horan, évêque de Kingston, (1862) ;
Le cardinal Taschereau, archevêque de Québec (1875) ;
Mgr J.-T. Duhamel, archevêque d'Ottawa ,
Mgr Antoine Racine, évêque de Sherbrooke (1886) ;
Mgr L.-F.-R. Lafleche, évêque de Trois-Rivières (1892) ;
Mgr Vital Grandin, évêque de Saint-Albert (1886) ;
Mgr L.-Z. Moreau, évêque de Saint-Hyacinthe (1887) ;
Mgr L.-N. Bégin, archevêque de Québec ;
Mgr Elphège Gravel, évêque de Nicolet.

P.-G. R.

L'épée de Wolfe. (V, II, 579).—Il y a quelques années, on faisait l'acquisition en Angleterre, pour notre futur musée national à Ottawa, de l'épée portée par Wolfe lorsqu'il tomba sur les Plaines d'Abraham. Cette épée est-elle bien *authentique* ?

Je réponds sans hésiter : non.

L'épée de Wolfe, celle qu'il portait à la journée mémorable du 13 septembre 1759, est encore conservée à la Royal United Service Institution de Londres. Elle avait été donnée à ce musée par George Warde, héritier de la mère du héros anglais.

R.

Le sieur Dumas. (IV, X, 519).—“ Une lettre du 27 février 1769 nous apprend que Dumas vient d'être relevé de son commandement général à l'Île de France et de Bourbon.” (*Famille de Léry*, p. 81).

R.

QUESTIONS

742.—Où peut-on trouver la biographie ou des renseignements sur nos anciens vice-rois ou lieutenants-généraux ? Roberval, de LaRoche, de Chattes, de Monts sont bien connus mais qui connaît de Thémines, le duc de Maille-Breeze, le marquis de Feuquières, etc, etc ?

CUR

743.—Garneau, parlant de la bataille des Plaines d'Abraham, dit : " La perte des Français dans cette journée désastreuse fut considérable ; elle se monta à mille hommes environ y compris deux cent cinquante prisonniers, qui tombèrent entre les mains des vainqueurs avec la plupart des blessés." On m'affirme que ces deux cent cinquante prisonniers, la plupart Canadiens, furent transportés en Angleterre et qu'ils ne revirent jamais leur patrie. Que dit l'histoire ?

RIO

744.—Je lis dans une lettre du maréchal Vaillant à un de ses parents lui demandant des renseignements sur sa famille : " J'ai entendu dire qu'un de mes grands oncles avait été soldat et blessé dans le Canada." Je serais curieux de connaître le nom de ce parent du grand soldat français.

R.-O.-P.

745.—En quelle année a-t-on commencé à réunir des livres pour former la Bibliothèque de la Législature de Québec ?

BIBLIO

746.—Est-il vrai que le célèbre ministre Pitt, second lord Chatham, servit au Canada dans un régiment anglais pendant la guerre de l'Indépendance ?

CONV.

747.—Le sulpicien Faillon a publié, n'est-ce pas, tons ses ouvrages sous le voile de l'anonymat. Pourriez-vous me donner une liste des ouvrages du savant historien ?

BIBLIO.